

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton autorise la sécurisation et la reprise de l'exploitation des carrières d'Arvel au Châble-du-Midi

L'exploitation des carrières d'Arvel dans le secteur du Châble du Midi va pouvoir reprendre. Le Département du territoire et de l'environnement valide les travaux de sécurisation planifiés par les Carrières d'Arvel SA à Villeneuve. Le Canton leur octroie également un permis d'exploiter permettant la reprise de l'exploitation. Ces décisions font l'objet d'un accord avec les associations environnementales et de défense du paysage ainsi qu'avec l'association pour la protection des Monts d'Arvel.

Le secteur n'était plus exploité depuis un important éboulement survenu le 12 décembre 2008 au cours duquel plus de 20'000 m³ de roche s'étaient détachés de la falaise et qui n'avait causé que des dommages matériels. Le suivi mis en place avait mis en évidence que l'instabilité de la zone présentait un risque important, tant pour les riverains que pour les travailleurs, et qu'il était nécessaire de sécuriser la zone.

Les travaux d'assainissement, validés par les services de l'Etat et de la Confédération et ayant bénéficié du soutien de la commune de Villeneuve ont été mis à l'enquête publique en janvier 2015. Ils offrent les meilleures garanties de réduction du risque à moyen et long terme tout en assurant un impact territorial réduit. D'une durée estimée à quatre ans, ils prévoient l'abattage de 155'000 m³ de roche et un défrichement de 7104 m² entièrement compensé par des mesures de reboisement. La reprise de l'exploitation dans l'ancien périmètre exploité assurera quant à lui l'approvisionnement du canton en roche dure pour les neuf prochaines années

Le dossier détaille également les étapes de remise en état qui favoriseront une intégration paysagère rapide après exploitation. Les associations de protection de l'environnement, du paysage et des Monts d'Arvel ont été intégrées dans les démarches menées par le Canton et un accord a été trouvé, portant notamment sur la renaturation du secteur.

Pour rappel, les carrières d'Arvel constituent un pôle stratégique d'approvisionnement en roche dure pour l'ensemble de la Suisse. Employant actuellement environ trente salariés, elles fournissent notamment du ballast pour les voies de chemin de fer et des matériaux pour la construction autoroutière. Le maintien de l'activité d'extraction à long terme sur le site de Villeneuve fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité

portant sur une exploitation souterraine.

Les décisions d'adoption des plans d'extraction et d'octroi des permis d'exploiter ont été mises en consultation et n'ont pas fait l'objet de recours. L'octroi des permis de carrières fera l'objet d'une publication dans la FAO du vendredi 26 juin 2015 assurant un début des travaux imminents.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2015

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 01 ; Renaud Marcelpoix, géologue cantonal, Direction générale de l'environnement, 021 316 70 06

[Dossier de presentation - Arvel 25 06 15](#)